

## 6 Économique et social

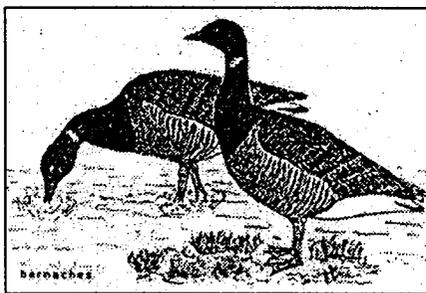
# Des zones de tranquillité dans le golfe du Morbihan Les oies mettent les pêcheurs au pas

**Dans le golfe du Morbihan, les pêcheurs de coquillages vont devoir céder une partie de leurs zones de travail au bénéfice de la tranquillité des oies.**

Assez de tapage diurne. La tranquillité des oies impose une remise au pas des pêcheurs à pied. C'est la conséquence de la directive européenne Natura 2000 dont il a été débattu, récemment, à Rennes, par les pêcheurs professionnels de coquillages du comité des pêches de Bretagne.

En 1999, la France a été mise en demeure par l'Europe de mettre en œuvre une directive «oiseaux» restée lettre morte depuis vingt ans. Il apparaît que les activités littorales devront de plus en plus composer avec l'environnement. Car le texte va, avec une directive «habitats» (NDLR: de la faune) de 1992, donner lieu à la sélection d'un réseau de sites protégés, dits Natura 2000, pour 2004.

Dès maintenant, on s'efforce de mettre en place des zones de protection en faveur, notamment, des migrants. Ce qui conduit la Direction régionale de l'environnement



*Les oies bernaches devraient pouvoir «brouter» tranquillement du 15 septembre au 15 décembre.*

à s'intéresser aux pêcheurs de palourdes, régulièrement accusés de faire fuir les oies bernaches venues du froid se gaver d'herbes marines – les zostères – chaque hiver du côté de Sarzeau. A partir de cette année, de vastes vasières, voisines des champs de zostères, seraient mises à l'abri de l'agitation des pêcheurs entre le 15 septembre et le 15 décembre.

### Bientôt Natura 2000

Une tuile pour 270 pêcheurs à pied et les 80 marins (40 bateaux) qui exploitent 1 000 tonnes de palourdes (33 millions de francs par

an) et plaident non coupables quand on observe une diminution des bernaches.

Le projet de zone de tranquillité ne représente pas beaucoup plus de 10% de la pêcherie, mais ce secteur, à sec à marée basse, est prisé quand le temps froid dissuade de plonger plus au large en combinaison. L'affaire est suivie avec attention sur tout le littoral de l'Ouest car nombre de zones littorales propices à la conchyliculture et à la pêche aux coquillages vont être inscrites dans les sites Natura 2000: en baie des Veys, aux îles Chausey, en baie du Mont-Saint-Michel, aux Glénan, en baie de Bourgneuf, etc.

Les palourdières du golfe exigent des compensations – ouverture de zones actuellement interdites – tout en faisant remarquer que, sur certaines vasières bientôt sanctuarisées, la chasse reste autorisée. Et les conchyliculteurs, inquiets de voir l'éventuelle extension de leurs parcs bloquée, avancent avec malice que le jeu aussi devrait être interdit en hiver sur le golf de Larmor Baden... où les oies viennent parfois brouter le green.

**Raymond COSQUÉRIC.**